

- 7.4 Frein de stationnement : commande manuelle par levier, transmission mécanique par câbles agissant sur les freins des roues arrière.
- 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
- 7.5.1 Frein de service : Par fluide hydraulique.
- 7.5.2 Frein de secours : Par fluide hydraulique.
- 7.5.3 Frein de stationnement : Par câble.
- 7.6 Assistance des freins :
- 7.6.1 Frein de service : oui, à dépression.
- 7.6.2 Frein de secours : oui, à dépression.
- 7.6.3 Frein de stationnement : mécanique.
- 7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : réservoir de fluide à niveau visible placé sous le capot moteur.
- 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyant rouge au tableau de bord.
- 7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de niveau de fluide.
- 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : avec la clé de contact.
- 7.8 Type de freins :
- 7.8.1 Frein de service :
- 7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : disques.
- 7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : tambours.
- 7.8.2 Frein de secours : disques ou tambours.
- 7.8.3 Frein de stationnement : tambours.

8 CARROSSERIE

- 8.1 Carrosserie : fourgon ou châssis-cabine.
- 8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôles d'acier.
- 8.3 Nombre de places assises : 2 ou 3 (option).
- 8.4 Sièges : 2 (en option 1 + 1 banquetta).
- 8.5 Nombre de portes : Fourgon : 2 AV, 1 AR à 2 battants.
En option : 1 ou 2 portes latérales coulissantes, 1 hayon AR relevable.
- 8.5.1 Fermetures :
- AV : de sécurité à deux positions.
- AR : de sécurité à une position.
- 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
Fourgon, châssis-cabine : 2 glaces descendantes sur portes.
- 8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
- 8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
- 8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
- 8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
- 8.8 Equipement de places assises en ceintures de sécurité :
- 8.8.1 Places assises : oui,
places latérales : ceinture 3 points avec enrouleurs,
place centrale : ceinture sous abdominale.
- 8.9 Dispositif de protection latérale : non.
- 8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : non.
- 8.11 Dispositif anti-projections : non (véhicule hors route).

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 Feux de route : 2.
- 9.2 Feux de croisement : 2 incorporés dans feux de route.
- 9.3 Feux de position
- 9.3.1 Avant : 2 incorporés dans feux de route.
- 9.3.2 Arrière (Feux rouges arrière) : 2.
- 9.3.3 Latéraux : non.
- 9.5 Indicateur de changement de direction :
- 9.5.1 Avant : 2 indépendants.
- 9.5.2 Arrière : 2 groupés avec feux rouges.
- 9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
- 9.6 Feux stop : 2 groupés avec feux rouges.
- 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 indépendants (châssis-cabine) - 1 indépendant (fourgon).
- 9.8 Dispositifs réfléchissants :
- 9.8.1 Arrière : 2 indépendants.
- 9.8.2 Latéraux : oui sur les véhicules carrossés de plus de 6 m.
- 9.9 Feux de détresse : assuré par le fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
- 9.10 Feux de marche arrière :
- 1 groupé au feu rouge droit (fourgon),
1 groupé à l'éclaireur de plaque droit (châssis-cabine).
- 9.11 Feux de brouillard :
- 9.11.1 Arrière : 1 côté gauche.

10 DIVERS

- 10.1 Accessoires :
- 10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses.
- 10.1.2 Lave-glace : 2.
- 10.1.3 Rétroviseurs : 2 sur montants de portes.
- 10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
- 10.1.5 Dispositif antivol : oui sur colonne de direction.
- 10.2 Marques d'identité :
- 10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : fond de marchepied droit.
- 10.2.2 Emplacement de la frappe du numéro d'identification : sur longeron droit à proximité de la main arrière de ressort arrière.
- 10.2.3 Structure du numéro d'identification :
- | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------|---|-------------|---|---|---|---|---|------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| V | F | 6 | 4 | X | 4 | F | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Code | | Descripteur | | | | | | Indicateur | | | | | | | | | |
| constructeur | | | | | | | | | | | | | | | | | |
- 10.2.4 Le numéro d'identification commence à :
- | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| V | F | 6 | 4 | X | 4 | F | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
- 10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindre côté gauche.

11 VISITES TECHNIQUES

- 11.1 Emplacement de la plaque correcteur : fond de marchepied droit.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur que le véhicule numéro VF64X4F0500000001 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT,

Type 4X4F05,

Versions : 32N - 32L,

livré :

- carrossé satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application ;

- en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104.

La numérotation dans la série du type commence à VF64X4F0500000001.

Fait à LYON, le 7 Novembre 1996
L'ingénieur de l'industrie et des Mines
Attaché à la Division des Contrôles Techniques
D. MONTES

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro RT 8094
Fait à LYON, le 7 Novembre 1996
Pour le Directeur, L'ingénieur de l'industrie et des Mines
J. L. PRAT